

VILLE DE VERSAILLES

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Dispositif temporaire de location de vélos pendant la période de compétition des Jeux Olympiques de Paris 2024 (du 27/07/2024 au 11/08/2024)

Publié le 12 février 2024

Date et heure limite de remise des manifestations d'intérêt :
Vendredi 1er mars 2024 à 16H00

Objet de l'AMI :

Le présent AMI a pour objet d'inviter les opérateurs de location de vélos à proposer un projet d'installation d'un service éphémère de location vélos sur le territoire communal.

Direction/service compétents pour délivrer toute autorisation d'occupation du domaine public :

Direction des Déplacements et des Aménagements Urbains
Service Mobilités et Règlements

Commune desservie et emplacement de la flotte :

Commune de Versailles (78), parvis de la gare Versailles Rive Droite (plan de localisation en annexe 1)

Descriptif du dispositif :

Dans le cadre des Jeux Olympiques, qui se dérouleront pour certaines disciplines dans le Parc du Château de Versailles, la Ville de Versailles souhaite connaître les opérateurs qui seraient intéressés pour proposer un projet d'installation d'un service éphémère de location de vélos sur le domaine public pendant les deux semaines de compétition (du 27/07/2024 au 11/08/2024). Ce dispositif aurait pour but de relier la gare Versailles Rive Droite au site olympique de l'Etoile Royale (annexe 2).

Caractéristiques de l'emplacement de la flotte :

Surface totale : approximativement 600 mètres carrés (plan de la zone d'emplacement en annexe 1) sur le parvis de la gare de Versailles Rive Droite.

Durée/période d'exploitation :

L'autorisation d'occupation du domaine public sera délivrée pour la période du 27/07/2024 au 11/08/2024.

Contexte :

Description du site olympique de l'Etoile Royale :

Un manège temporaire sera installé sur l'esplanade de l'Etoile Royale, à l'ouest du Grand Canal, au cœur des jardins du Château. Cette arène accueillera les disciplines d'équitation.

Les cross-country individuels et par équipe se dérouleront le long du Grand Canal. Les cinq épreuves du pentathlon moderne seront également organisées au Château de Versailles.

Le site olympique de l'Etoile Royale est éloigné des transports publics, à 4km de la gare de Versailles Chantiers et à 3.2km de la gare de Versailles Rive Droite.

La Ville de Versailles souhaite connaître les opérateurs qui seraient intéressés pour proposer un projet d'installation d'un service éphémère de location de vélos sur le domaine public pendant les deux semaines de compétition (du 27/07/2024 au 11/08/2024 devant permettre aux spectateurs des épreuves olympiques de rejoindre à vélo le site olympique de l'Etoile Royale depuis la gare de Versailles Rive Droite.

Le service de location de vélos contribuera également à renforcer l'expérience spectateur (émotion, sentiment, satisfaction), le passage par le Parc du Château étant nécessaire pour atteindre le site olympique.

Restrictions/contraintes :

a. Flotte, moyens humains pour assurer le rééquilibrage, la maintenance, la sécurité et le respect des règles de circulation et de stationnement :

Le futur occupant s'engage :

- A fournir 400 vélos maximum, dont au moins la moitié sera à assistance électrique (VAE) sans station d'attache
- A repositionner la flotte en moins de 30 minutes entre les 2 sites (gare/site olympique) afin de garantir la disponibilité du service en fonction des besoins.
- A assurer la disponibilité d'au moins 80% de la flotte sur le site qui recevra le public en premier (par ex: à la gare avant le début d'une épreuve, et sur le site olympique juste avant la fin d'une épreuve).
- A assurer le bon stationnement des vélos et VAE, une présentation visuelle soignée dans le parking et le parfait état de fonctionnement et de propreté de sa flotte et de l'emplacement mis à disposition matérialisé en annexe 1. Le futur occupant s'engage notamment à prévoir l'éventuel barrièrage nécessaire à son projet.
- A déployer sur chaque site un dispositif opérationnel consistant notamment à veiller au bon stationnement des vélos dans les zones prévues, à ne laisser aucun vélo endommagé ou mal positionné, à faire respecter l'impossibilité de mettre fin à son trajet en dehors de la zone (cf. annexe 2), à aiguiller les utilisateurs et à préparer la flotte pour l'accueil et le départ de ces derniers. A assurer le retrait de la flotte à la date de fin de l'autorisation d'occupation

En cas de non-respect de ces obligations, les services de la Ville de Versailles se réservent le droit de procéder à l'évacuation des vélos aux frais de l'occupant.

- A faire son affaire d'obtenir les autorisations d'accès au Domaine National du Château de Versailles nécessaires à son activité, compte tenu notamment des consignes de sécurité en vigueur au moment de la tenue de l'évènement.
- A prévoir le personnel nécessaire à ces fins pendant toute la période concernée.

b. Promotion du service et contribution au succès de l'évènement :

- Le futur occupant s'engage à promouvoir le service:
 - Campagne de communication afin de faire connaître le service, destinée principalement aux visiteurs mais aussi aux résidents.
- Le futur occupant s'engage à animer et à accompagner :
 - Personnel dédié à l'accompagnement et à la prise en main de l'application (si tel est le cas) et du service de location.
- Le futur occupant s'engage, après les Jeux Olympiques de Paris 2024 à pratiquer le partage de données pour objectiver le recours aux mobilités douces pendant les Jeux.
- Le futur occupant s'engage à pratiquer les tarifs maximums suivants :
 - Prix : 1 euro de prise en charge + 50 centimes la minute au maximum, plafonné à 50€/24h.
 - Offres spéciales envisageables (abonnement etc.)

c. Remise en état :

A l'issue de la période d'occupation du domaine public, l'occupant devra remettre à l'identique, à ses frais l'emprise qui lui a été attribuée sur le parvis de la gare de Versailles Rive droite.

En cas de non-respect de cette obligation, les services de la Ville de Versailles se réservent le droit de le faire aux frais de l'occupant.

Type d'autorisation délivrée :

Convention d'occupation temporaire et précaire du domaine public en vertu du Code général de la propriété des personnes publiques, mettant en conséquence à la charge de l'occupant notamment :

- La mise en place du matériel,
- Le respect des normes, prescriptions et autorisations diverses (notamment plan Vigipirate, installations propres, autorisations préalables avant ouverture au public/contrôle de la commission de sécurité,...),
- Les dépenses liées à l'exploitation (notamment les frais de montage et de démontage, les frais liés au matériel utilisé et à son stockage, la rémunération des personnels,...),
- Les dépenses liées au fonctionnement et à la surveillance des lieux mis à disposition et des biens de l'occupant,
- Les dépenses liées à la sécurité de l'occupation (notamment présence d'agents qualifiés sur site),

- Les dépenses d'entretien et de propreté,
- Les dépenses d'assurance (notamment en responsabilité) couvrant notamment les risques locatifs et ceux liés à l'activité.
- Les dépenses de retrait du matériel

Conditions financières :

Cette occupation sera consentie à titre gracieux du fait de la courte période d'occupation, limitée du 27 juillet au 11 aout 2024.

Dépôt de manifestations d'intérêt :

Toute manifestation d'intérêt devra être adressée : **au plus tard le 1er mars 2024 à 16H00.** Tout intérêt manifesté après la date et l'heure limites précitées ne sera pas retenu.

La manifestation d'intérêt devra être transmise par courriel à :

Céline Defontaine - Responsable du service Mobilités et Règlementation (Direction des Déplacements et des Aménagements Urbains)

celine.defontaine@versailles.fr

Point de contact : celine.defontaine@versailles.fr ou 01 30 97 82.46

Éléments à transmettre obligatoirement (en langue française) :

- une présentation de l'opérateur/occupant (notamment forme juridique, statuts, n°INSEE, extrait de Kbis, noms des dirigeants, représentants légaux ou personnes ayant qualité pour engager l'opérateur, activités, références, ...),
- un descriptif de la proposition, notamment :
 - o Installations proposées et caractéristiques techniques,
 - o Le volume minimum de la flotte qu'il s'engage de mettre à disposition au démarrage
 - o Tarifs de location appliqués,
 - o Modalités de maintenance préventive et corrective (pannes) et de gestion du service (rééquilibrage), gestion des batteries (aucune alimentation électrique ne pourra être fournie par la collectivité)
 - o Moyens de respect des règles du stationnement, de l'usage de l'espace public, du Code de la route, outils de communication,
 - o Modes d'attribution des vélos (réservation ou non, gestion de la file d'attente le cas échéant...)
- le chiffre d'affaire prévisionnel,
- le nombre et le profil du personnel mis en œuvre à ces fins
- tout autre document susceptible d'illustrer la proposition.

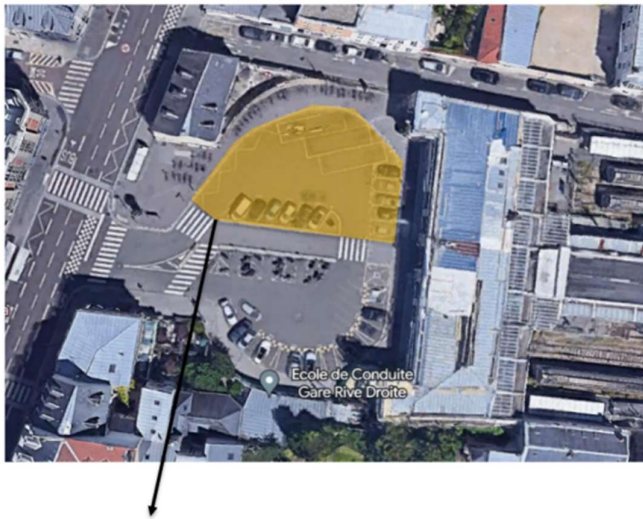
Critères de sélection des manifestations d'intérêt pour retenir un futur occupant :

- Cohérence et adaptation du projet au besoin spécifique exprimé
- Tarifs appliqués et services apportés
- Qualité et sécurité des vélos
- Respect de l'espace public
- Exploitation/gestion du service

Annexes :

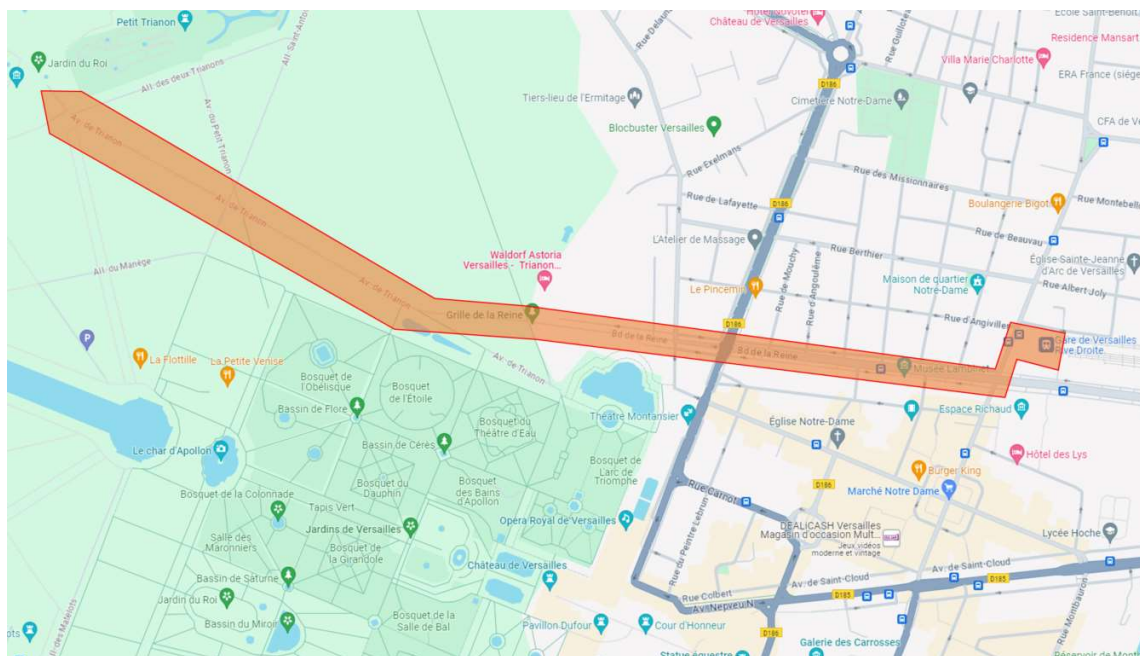
Annexe 1 : plan de localisation de l'emplacement de la flotte

Parvis de la gare Versailles Rive Droite



Zone d'environ 600 m² imaginée pour accueillir les vélos en libre-service

Annexe 2 : parcours de la gare Versailles Rive Droite au site olympique de l'Etoile Royale, zone autorisée à la circulation des vélos



Annexe 3 : calendrier des épreuves et jauge spectateurs

	Jauge	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		27/07/2024	28/07/2024	29/07/2024	30/07/2024	31/07/2024	01/08/2024	02/08/2024	03/08/2024	04/08/2024	05/08/2024	06/08/2024	07/08/2024	08/08/2024	09/08/2024	10/08/2024	11/08/2024
Concours complet	13 050	10h-18h40		11h-16h30													
Crosscountry	39 500		10h30-15h														
Dressage	13 050				14h-16h15	10h-15h30	11h-14h		10h-16h								
Saut d'obstacles	13 050							14h-16h30		10h-14h	14h-17h45	10h-12h					
Pentathlon moderne	13 500														13h-19h	9h30-19h30	11h-13h

-